



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
4 décembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
**Réunion d'experts sur la promotion de la création de valeur
ajoutée et du renforcement des capacités productives
nationales par l'autonomisation économique locale**
Genève, 12 décembre 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté révisé

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Document(s) :

[TD/B/C.I/EM.10/1](#)

Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale

3. L'un des principaux obstacles à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial réside dans le manque de diversité, de variété (pour un même code de classification) et d'intensité technologique des biens et services qu'ils exportent. Promouvoir la création de valeur ajoutée et renforcer les capacités productives, tel demeure, donc, un des problèmes urgents à régler pour ces pays au moment où ils aspirent à participer véritablement au commerce international. Outre les capacités productives nationales, les conditions d'accès au marché qui s'appliquent au commerce des biens et services posent des difficultés considérables. Pour faciliter le débat, le secrétariat de la CNUCED a établi un document de référence intitulé « Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale » (TD/B/C.I/EM.10/2), où sont abordées les questions de politique commerciale à prendre en considération pour remédier à ces difficultés, aux fins d'accroître la participation aux marchés internationaux, ce qui peut aussi aider à réaliser la cible 17.11 des objectifs de développement durable. Une stratégie bien planifiée peut associer des mesures de diversification horizontale, verticale et qualitative. Les coûts d'entrée sur le marché, et la montée en gamme qualitative posent de plus grandes difficultés aux entreprises plus modestes et aux pays à faible revenu. La coopération régionale s'agissant des systèmes d'évaluation de la conformité et des cadres réglementaires peut ouvrir la voie à l'exportation de produits nouveaux et non traditionnels, développés au sein de réseaux régionaux de production. Les gouvernements et les autres acteurs devront unir leurs efforts dans ces initiatives.

4. Les experts étudieront les politiques nécessaires afin que le commerce international puisse servir aux pays en développement à réaliser un développement inclusif et durable, en particulier par l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée. L'objet de la réunion est le suivant :

a) Débattre des politiques et stratégies nécessaires à une diversification qui crée de la valeur ajoutée à l'exportation et renforce et autonomise la population locale ;

b) Promouvoir entre les participants une meilleure compréhension des liens entre le commerce et l'accès aux marchés, au-delà de la question des droits de douane, en particulier concernant l'incidence des mesures non tarifaires et des normes de durabilité volontaires sur le commerce et les capacités productives ;

c) Étudier les moyens d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales et les autres politiques dans les domaines susmentionnés, même ceux qui intéressent les politiques sanitaires et liées à la sécurité ou la protection de l'environnement ;

d) Mettre en lumière l'importance de la transparence, de la coopération régionale et de la gouvernance en ce qui concerne les mesures non tarifaires et les normes de durabilité volontaires.

Document(s) :

[TD/B/C.I/EM.10/2](#)

Promouvoir la création de valeur ajoutée et le renforcement des capacités productives nationales par l'autonomisation économique locale

Point 4

Adoption du rapport de la réunion

5. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à élaborer de brèves communications (environ cinq pages) pour contribuer aux travaux de la réunion. Ces communications seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Elles devront être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et adressées à M^{me} Miho Shirotori, Division du commerce international et des produits de base, Palais des Nations, CH 1211 Genève 10 ; téléphone : 41 22 917 5556 ; télécopieur : 41 22 917 0044 ; courriel : miho.shirotori@unctad.org.